

Annexe 1

Mandat pour l'Evaluation sur cinq ans de l'ONUSIDA

TABLE DES MATIERES

Introduction		2
I. Généralités		2
II. Finalité		3
III. Portée		4
IV. Client		6
V. Impartialité et indépendance		6
VI. Modalités administratives		6
VII Marche à suivre		9
VIII Produits, rapports et diffusion		10
IX. Calendrier provisoire		11
X. Spécifications relatives au personnel		11
XI. Risques et hypothèses		12
XII Ressources (estimations provisoires)		12
Figure 1	Structure administrative pour l'Evaluation	14
Pièce jointe I	Conclusions et Recommandations du CCP	15
Pièce jointe II	Résolution ECOSOC 1994/24	18
Pièce jointe III	Liste de points et questions pour l'Evaluation	23
Pièce jointe IV	Critères OCDE/CAD en matière d'évaluation	26

Introduction

1. Le présent document expose le Mandat global pour l'Évaluation sur cinq ans de l'ONUSIDA. Il comporte une description de la finalité, de la portée, du client, de l'organisation et des modalités de gestion, du processus et du calendrier, et une estimation provisoire des ressources requises. Ce Mandat a été approuvé par le Conseil de Coordination du Programme ONUSIDA (CCP), lors de sa réunion extraordinaire du 27 octobre 2000. Il servira au Groupe de Supervision de l'Évaluation (GSE) pour guider le processus, et à l'Équipe d'Évaluation pour rédiger le rapport de début d'activité ainsi que le plan de travail.

I. Généralités

2. L'ONUSIDA est un programme commun coparrainé qui rassemble sept organisations de la famille des Nations Unies : l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP, le PNUCID, l'UNESCO, l'OMS et la Banque mondiale. La coordination entre les organismes coparrainants est assurée par le biais d'un Secrétariat, dont le siège est à Genève. L'ONUSIDA a pour organe directeur le Conseil de Coordination du Programme (CCP), comprenant des représentants de 22 gouvernements de toutes les régions géographiques, cinq représentants des organisations non gouvernementales, y compris des personnes vivant avec le VIH/SIDA, et les sept organismes coparrainants. Les coparrainants se réunissent également en tant que Comité des Organismes Coparrainants (COC). Au niveau des pays, les groupes thématiques de l'ONUSIDA supervisent le Programme, avec l'aide d'un conseiller de programme, dans environ 60 pays.

3. L'ONUSIDA a été créé en 1996, en réaction aux préoccupations concernant l'action menée jusqu'alors par le système des Nations Unies, considérée comme n'accordant pas une attention suffisante aux questions sociales, économiques et relatives au développement, associées à la propagation du VIH. Ce Programme a été créé comme une approche novatrice visant à renforcer la collaboration interinstitutions afin d'organiser contre le VIH/SIDA une lutte mieux coordonnée et plus complète de l'ensemble du système des Nations Unies.

4. En tant que principal ambassadeur de l'action mondiale contre le VIH/SIDA, l'ONUSIDA a pour mission générale de conduire, de renforcer et de soutenir une lutte élargie visant à prévenir la propagation du VIH, à offrir des soins et un appui, à réduire la vulnérabilité des personnes et des communautés au VIH/SIDA, et à atténuer l'impact de l'épidémie.

5. L'ONUSIDA cherche à catalyser, à renforcer et à orchestrer les compétences, ressources et réseaux d'influence uniques que chacun des organismes coparrainants offre. Le Programme s'appuie sur l'expérience et sur l'expertise de tous les organismes onusiens, pour préconiser, mobiliser et coordonner une action internationale efficace, complète, à assise large, contre le VIH/SIDA. Travaillant ensemble par le biais de l'ONUSIDA, les organismes coparrainants élargissent la portée de leur action au moyen d'alliances stratégiques avec d'autres organismes onusiens, des gouvernements, des entreprises, des médias, des organisations religieuses, des groupes communautaires, des réseaux régionaux et nationaux de personnes vivant avec le VIH/SIDA, et d'autres organisations non gouvernementales.

6. Les objectifs de base du Programme ONUSIDA sont exposés dans la Résolution 1994/24 de l'ECOSOC (Pièce jointe II) :

- Assurer au niveau mondial la direction du combat contre l'épidémie;
- Obtenir et faciliter un consensus mondial sur les politiques et les programmes;

- Renforcer la capacité du système des Nations Unies de suivre les tendances et veiller à ce que des politiques et stratégies appropriées et efficaces soient mises en œuvre au niveau national;
- Rendre les gouvernements mieux à même d'élaborer des stratégies nationales globales et de mettre en œuvre des activités VIH/SIDA efficaces;
- Favoriser une large mobilisation politique et sociale, afin de prévenir et de combattre le VIH/SIDA; et
- Plaider pour un engagement politique plus marqué aux niveaux mondial et national, se traduisant notamment par la mobilisation et l'attribution de ressources suffisantes.

7. En vue de mesurer les résultats/réalisations de l'ONUSIDA, le groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme sur les indicateurs et l'évaluation a d'abord conçu un cadre et un Plan de suivi et d'Évaluation, ensuite élaboré par le Groupe de référence sur le suivi et l'évaluation (MERC). En décembre 1998, lors de la réunion thématique du CCP, ce dernier a approuvé l'approche et les priorités décrites dans le Plan. Selon ce Plan, une évaluation de l'ONUSIDA aurait lieu en 2001, cinq ans après sa création, afin d'examiner l'action onusienne contre le VIH/SIDA dans le cadre de l'ONUSIDA, c'est-à-dire le travail à la fois du Secrétariat et des coparrainants.

II. Finalité

8. La finalité de cette Évaluation est de déterminer si l'ONUSIDA a répondu aux attentes, pour ce qui est d'accorder une attention croissante aux questions sociales, économiques et en rapport avec le développement qui sont associées à la propagation du VIH, et de renforcer la collaboration interinstitutions afin de relever le défi. Il s'agira:

- de déterminer dans quelle mesure l'ONUSIDA a atteint les buts et les objectifs de base exposés dans la Résolution 1994/24 de l'ECOSOC relativement à la conduite d'une action élargie et à assise large contre l'épidémie de VIH/SIDA;
- d'apprécier le degré de réalisme des objectifs de base de l'ONUSIDA, eu égard à sa structure et à son mandat, et de formuler des conclusions et des recommandations concernant la direction, la gestion et les fonctions du programme, qui permettront d'en améliorer les résultats/réalisations; et
- d'examiner la pertinence des objectifs et des fonctions de l'ONUSIDA, au regard des enjeux des cinq prochaines années, et de formuler des recommandations relatives aux futurs objectifs du Programme ainsi qu'aux futures fonctions de ce dernier pour les atteindre.

9. L'Évaluation portera sur les résultats/réalisations de l'ONUSIDA rattachés à ses fonctions principales, ainsi que sur ses structures et mécanismes de travail. Il s'agira donc d'examiner dans quelle mesure les rôles du Secrétariat de l'ONUSIDA, des coparrainants et des bureaux de pays, ont renforcé l'efficacité des fonctions de l'ONUSIDA, et d'envisager le type de modifications à y apporter afin de relever les défis futurs. L'Évaluation doit fournir de la documentation et des idées stratégiques initiales sur la nécessité d'apporter des changements au mandat et au financement de l'ONUSIDA, en particulier concernant les rôles des coparrainants et du Secrétariat à l'échelon pays.

10. Il est important que cette Évaluation sur cinq ans examine les échecs comme les succès, fasse ressortir les enseignements tirés ainsi que les meilleures pratiques, et génère un consensus concernant la suite, en vue de renforcer l'impact futur de l'ONUSIDA. L'idée serait de réaliser une évaluation à caractère stratégique, participatif, et tournée vers l'avenir, qui contribue à une amélioration de l'action future du Programme. On s'attend à ce que l'Évaluation contribue à favoriser le dialogue et à améliorer la coopération entre tous les participants et parties intéressées grâce à l'échange de données d'expérience à tous les niveaux.

III. Portée

11. L'Evaluation doit examiner l'action des Nations Unies contre le VIH/SIDA dans le cadre de l'ONUSIDA. Les chargés d'évaluation étudieront la pertinence des objectifs de l'ONUSIDA et les résultats obtenus par rapport au potentiel d'action. L'Evaluation portera sur tous les éléments constitutifs de l'ONUSIDA, et notamment les coparrainants, le Secrétariat, le CCP et le COC. Toutefois, il ne s'agira pas d'une évaluation de toutes les activités VIH/SIDA des coparrainants. Dans chaque cas, la profondeur de l'Evaluation sera déterminée au regard des rôles et des responsabilités dans le cadre des objectifs globaux de l'ONUSIDA.

12. L'Evaluation examinera le « plus » apporté par le Programme ONUSIDA, et notamment la mesure dans laquelle le programme dans son entier (coparrainants et Secrétariat) travaille en collaboration pour lutter contre l'épidémie. Il s'agira notamment d'examiner :

- jusqu'à quel point cette structure unique qu'est l'ONUSIDA est parvenue à développer les connaissances et les potentiels, à susciter un engagement plus ferme, et à garantir la mobilisation et l'utilisation à meilleur escient des ressources à la fois parmi les coparrainants et les gouvernements bénéficiaires;
- les rôles et relations des coparrainants et du Secrétariat ainsi que les dispositions institutionnelles régissant le Secrétariat de l'ONUSIDA et son lien avec les coparrainants; et
- l'aptitude du Secrétariat à remplir son rôle et à coordonner les activités ainsi que l'utilisation des ressources parmi les coparrainants et les donateurs, et notamment l'efficacité des mécanismes de coordination au niveau mondial et dans certains pays.

13. L'Evaluation couvrira les niveaux mondial, interpays et national, et adressera ses conclusions au niveau mondial. Si des conclusions peuvent être tirées pour chaque pays dans le contexte des études de pays, il est vrai que l'Evaluation énoncera des enseignements et des conclusions ayant un intérêt pour l'ONUSIDA dans son ensemble.

14. L'Evaluation sera axée sur les résultats et se conformera au cadre d'évaluation de l'ONUSIDA approuvé par le CCP (UNAIDS/PCB(7)/98.4)¹. Les objectifs de l'ONUSIDA et leur traduction en fonctions majeures du Programme, constitueront le principal point de référence pour définir la portée de l'Evaluation. Les fonctions majeures de l'ONUSIDA sont les suivantes :

15. *Susciter une plus grande prise de conscience et un engagement plus marqué*

- Suivi de l'épidémie et des actions pour la contrer
- Plaidoyer, mobilisation de ressources et constitution de partenariats

Développer les capacités et les connaissances

- Inventaire et diffusion des meilleures pratiques
- Constitution de réseaux de ressources techniques
- Appui direct aux pays et aux partenaires

Coordonner et utiliser les ressources à meilleur escient

- Planification unifiée et appui à la planification stratégique nationale
- Analyse et mise au point des politiques et des stratégies
- Direction

¹ <http://www.unaids.org/about/governance/governance.html#7th>

16. La mesure dans laquelle l'Évaluation portera sur les modes de fonctionnement, les produits, les résultats intermédiaires, les résultats aux stades supérieurs ainsi que sur l'impact, sera définie par l'Équipe d'Évaluation, et approuvée par un Groupe de Supervision de l'Évaluation (GSE - voir section VI ci-dessous). Toutes les parties prenantes sont intéressées par l'impact final en termes de prévention du VIH/SIDA et d'atténuation de ses effets. Si établir des enchaînements causaux et attribuer l'impact risque de s'avérer difficile, l'Équipe d'Évaluation devra s'attacher fondamentalement à établir et à recenser les liens – si indirects qu'ils soient – entre les réalisations de l'ONUSIDA dans le cadre de ses fonctions, la réalisation de ses objectifs, et la contribution à l'impact final. Dans le cadre des études de pays, en particulier, il faudra chercher des preuves des effets et de l'impact produits. L'Équipe d'Évaluation étudiera jusqu'à quel point il est possible de mesurer l'impact, jugera si l'attribution d'un impact aux activités de l'ONUSIDA correspond à quelque chose de faisable, estimera la probabilité que l'ONUSIDA ait eu un impact, et formulera des recommandations concernant la nécessité d'activités génératrices de données qui permettront d'établir des liens de causalité à l'avenir.

17. La liste détaillée des points et des questions à traiter dans le cadre de l'Évaluation sera présentée par l'Équipe d'Évaluation dans un rapport de début d'activité produit dans les deux mois qui suivront le commencement de l'Évaluation. L'Équipe d'Évaluation aura à sa disposition comme documents de base les cadres d'évaluation concernant les principales fonctions de l'ONUSIDA, qui exposent les séries de résultats et les indicateurs, et qui ont été élaborés par le Secrétariat de l'ONUSIDA. En outre, un certain nombre d'études/évaluations ont été effectuées, et notamment une évaluation des meilleures pratiques, et une étude sur documents de la planification intégrée à l'échelon pays.

18. En concertation avec le GSE, l'Équipe d'Évaluation estimera ce qu'impliquent en termes de coût les réponses à apporter aux questions identifiées, et proposera des mécanismes qui permettraient de donner suite aux résultats de l'Évaluation. Quelques exemples de questions pouvant être traitées figurent dans la Pièce Jointe III. L'Équipe d'Évaluation déterminera également les approches et méthodologies les mieux appropriées à utiliser pour répondre aux questions.

19. Lors de l'exécution de son travail, l'Équipe d'Évaluation accordera une attention particulière au contexte dans lequel l'ONUSIDA a fonctionné depuis le début de sa création. L'historique, les circonstances et les tendances en général et dans certains pays, ainsi que quelque analyse des raisons de l'apparition de telles tendances, constitueront des informations contextuelles importantes sur lesquelles l'Équipe d'Évaluation pourra s'appuyer.

20. L'Évaluation suivra les principes et pratiques énoncés par le groupe de travail OCDE/CAD² sur l'évaluation de l'aide, et se référera aux critères d'évaluation du CAD pour l'évaluation de l'aide au développement –la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité (Pièce Jointe IV). L'Évaluation utilisera la terminologie officielle du glossaire OCDE/CAD utilisé pour ce type d'exercice.

IV. Client

21. Le CCP est l'organe mandaté pour donner suite aux résultats de l'Évaluation, l'initiateur de l'Évaluation, et le destinataire des résultats. Le CCP est officiellement chargé de mandater le GSE ainsi que l'Équipe d'Évaluation, d'examiner le processus de l'Évaluation, de recevoir et de diffuser les résultats, et d'effectuer le suivi qu'il juge approprié.

² Comité d'Aide au Développement (CAD)

22. Les principales parties prenantes de l'Evaluation englobent également les autres partenaires de l'ONUSIDA. Ils sont également destinataires des résultats de l'Evaluation, et il est important que l'Equipe d'Evaluation consulte ces parties prenantes, les informe et les conseille. Les objectifs, approches et modalités de gestion décrits dans le présent document se veulent le reflet de la participation large des parties prenantes. Si l'on veut que l'Evaluation atteigne ses objectifs, il sera demandé également à ces parties prenantes de donner suite à ses conclusions.

23. Les parties prenantes ayant un intérêt particulier dans l'Evaluation, sont notamment les Etats Membres, le système des Nations Unies dans son entier, les nombreuses organisations travaillant dans le domaine du VIH/SIDA et, en particulier, le grand public, et notamment les personnes vivant avec, ou affectées par, le VIH/SIDA. Une description a été faite des principales parties prenantes, ainsi qu'une analyse de leurs intérêts et une estimation de la façon dont ces intérêts pourraient influencer sur l'Evaluation; ces informations, qui font partie de la documentation de travail, peuvent être obtenues sur demande (également disponibles à <http://spforaportal.unaids.org>).

V. Impartialité et indépendance

24. L'Evaluation se doit d'être indépendante et impartiale, tout en offrant des possibilités de participation aux parties prenantes clés dans les limites d'un cadre organisationnel simple et clair. Les modalités de gestion sont destinées à garantir la transparence, l'impartialité et la crédibilité, tout en favorisant simultanément un environnement «instructif/pédagogique», en ce sens que les résultats de l'Evaluation seront reliés aux stratégies et programmes qui seront élaborés à l'avenir au sein de l'ONUSIDA à tous les niveaux.

VI. Modalités administratives

25. Pour cette Evaluation, il est proposé une structure administrative simple, selon laquelle les voies hiérarchiques sont claires, la communication non entravée et la souplesse garantie (Figure 1). Elle est destinée à garantir les fonctions clés, à savoir la supervision, la gestion et l'exécution de l'Evaluation.

26. Le CCP, en tant que principal client, lance le processus d'Evaluation en approuvant le mandat proposé, suite aux discussions de grande envergure entre les parties prenantes clés. Le moteur de ces discussions a été au départ le MERG et ses membres du moment, renforcé dans sa composition de base par des représentants du CCP, des gouvernements donateurs et destinataires intéressés, des services d'évaluation au sein des coparrainants, et des spécialistes de l'évaluation indépendants. Le Mandat présente la structure administrative pour l'Evaluation, comprenant un Groupe de Supervision de l'Evaluation chargé de l'encadrement et une Equipe d'Evaluation responsable de la conduite et du contenu de l'Evaluation. Le GSE comprend 5-7 membres, avec un président et un vice-président. Il fait rapport au président du CCP.

27. Le GSE ainsi que l'Equipe d'Evaluation seront aidés par une petite équipe d'appui administratif, dirigée par un administrateur qui fera rapport au GSE. Le GSE définira en détail les tâches de l'équipe d'appui administratif, qui incluront notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de diffusion pour l'Evaluation. Les critères pour la sélection des membres de l'équipe d'appui administratif sont les suivants :

- Expérience de cadre supérieur en questions financières, en gestion du personnel et des contrats, en particulier au sein du système des Nations Unies;
- Aptitude à travailler avec un large éventail d'organismes et de donateurs sur les questions d'administration et de financement;
- Aptitude à appuyer la planification à long terme de l'Evaluation, et l'organisation d'ateliers, de visites sur le terrain et le processus de collecte d'autres données et de préparation des rapports.

Des membres du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA spécialement désignés apporteront un soutien administratif supplémentaire au GSE ainsi qu'à l'Equipe d'Evaluation.

28. Le GSE organisera son travail comme nécessaire afin d'assumer ses responsabilités, et notamment, se réunira au moins 3-4 fois sur 2-3 jours à chaque fois, selon les besoins. Il assumera les responsabilités suivantes :

- Rédiger le mandat de l'Equipe d'Evaluation;
- Définir la structure, la composition, les rôles et responsabilités de l'Equipe d'Evaluation;
- Etablir une marche à suivre compétitive appropriée pour la sélection des membres de l'Equipe d'Evaluation, et notamment le choix du chef d'équipe;
- Briefer l'Equipe d'Evaluation;
- Examiner, commenter et approuver le rapport de début d'activité rédigé par l'Equipe d'Evaluation, et finaliser le projet de budget;
- Mobiliser des ressources pour l'Evaluation et estimer s'il est possible d'exécuter ce plan de travail dans les limites des ressources disponibles;
- Définir les tâches et fonctions de l'équipe d'appui administratif;
- Choisir le personnel d'appui administratif, selon le règlement du régime commun des Nations Unies;
- Faire en sorte que les parties prenantes aient l'occasion d'examiner et de commenter le rapport de début d'activité et le projet de rapport intérimaire;
- Surveiller et gérer les cas de figure identifiés dans l'analyse des parties prenantes comme étant potentiellement problématiques, et notamment le besoin éventuel de ressources financières et humaines supplémentaires, si l'Evaluation ne reste pas dans les limites de ce qui est convenu en ce qui concerne la portée et le calendrier;
- Suivre l'exécution de l'Evaluation, en veillant à ce que l'Equipe d'Evaluation se conforme entièrement au plan de travail exposé dans son rapport de début d'activité;
- Examiner le rapport de fin d'activité et transmettre des commentaires sur ce projet à l'Equipe d'Evaluation; et
- Rédiger pour le CCP un rapport d'appréciation du rapport final concernant la qualité et l'objectivité de l'Evaluation, la pertinence des méthodes utilisées et le degré avec lequel les conclusions du rapport cadrent avec les analyses qu'il contient.

29. Le GSE doit être composé de cinq à sept personnes indépendantes n'ayant actuellement aucun lien contractuel avec les coparrainants de l'ONUSIDA ni avec le Secrétariat de l'ONUSIDA. Il sera demandé aux membres du GSE de déclarer tout conflit d'intérêt potentiel. Les membres du GSE devront garantir leur disponibilité pour toute la durée de l'évaluation. Les membres du GSE devront réunir à eux tous, les connaissances et l'expérience nécessaires dans les domaines suivants :

- le système des Nations Unies;
- le VIH/SIDA;
- les procédés et approches d'évaluation;
- la gestion et le développement institutionnel;
- les questions pratiques à l'échelon pays;
- les questions de sexospécificité;

- la santé publique; et
 - l'impact du VIH/SIDA sur les personnes et sur les pays.
30. De plus, la composition du GSE doit être équilibrée quant à :
- La diversité des compétences représentées;
 - La distribution géographique; et
 - Le nombre d'hommes et de femmes.
31. En outre, le Président du GSE devra être un leader bien connu et respecté dans le domaine de la coopération internationale, et/ou dans le domaine de la santé publique.
32. Un Comité de Recherche, présidé par le président du MERG, composé de participants à la réunion du MERG en septembre 2000 et bien équilibré en termes de représentation, a aidé à identifier des candidats appropriés pour le GSE. Les membres du CCP ont été invités à proposer des candidats au président du Comité de Recherche.
33. A partir d'une liste de toutes les candidatures présentées et examinées au regard de critères approuvés par le Comité de Recherche, le Président du CCP, à l'issue des consultations avec son prédécesseur immédiat et avec le Vice Président du CCP, et compte tenu de l'avis du Président du MERG, nommera le Président du GSE. Après quoi, les autres membres du GSE seront nommés en concertation avec le Président récemment nommé.
34. La paternité du rapport d'Evaluation reviendra à l'Equipe d'Evaluation. Ce rapport sera soumis directement au président du CCP en même temps que les commentaires reçus du GSE. Le GSE restera chargé de garantir que l'équipe s'est entièrement conformée au plan de travail exposé dans le rapport de début d'activité.

VII. Marche à suivre

35. L'Evaluation suivra les phases suivantes :
- *Phase de préparation* : lors de cette phase, le MERG avec l'appui du Secrétariat de l'ONUSIDA rédige le projet de Mandat pour l'Evaluation. Les participants à la réunion du MERG élargi dans sa composition ainsi que les autres parties intéressées aident le Comité de Recherche à sélectionner des candidats aux postes de président et de membre du GSE. Des dispositions préliminaires sont prises pour collecter des données auprès des unités chez les coparrainants de l'ONUSIDA et au sein du Secrétariat. A la fin de cette phase, le Mandat sera soumis au CCP pour approbation. Après quoi, une fois la composition du GSE déterminée, le processus de sélection des membres de l'Equipe d'Evaluation peut commencer. Cette phase se termine avec le choix des membres de l'Equipe d'Evaluation par le biais d'un appel à candidature ouvert au niveau international.
 - *Phase 1 : Début d'activité*. Dans les deux mois qui suivront le début du processus d'Evaluation, l'Equipe d'Evaluation produira un rapport de début d'activité, qui :
 - fera un inventaire détaillé des points et questions que l'Evaluation traitera;
 - indiquera les mécanismes, approches et méthodes qui seront utilisés pour y répondre, ainsi que les exigences budgétaires s'y rattachant;
 - fournira un plan de travail daté; et
 - clarifiera tout autre point émergeant des discussions initiales.

Lors de cette phase, l'Equipe d'Evaluation « fera connaissance » avec l'ONUSIDA et passera en revue les documents directifs, rapports et résultats de l'ONUSIDA. L'Equipe d'Evaluation prendra également un premier contact avec les parties prenantes aux niveaux mondial et national, et proposera un échantillonnage de pays à étudier pendant la deuxième phase. Il sera procédé à un bref examen des conclusions pertinentes de l'expérience et des recherches des donateurs et des coparrainants. L'Equipe d'Evaluation les présentera toutes, en même temps qu'une méthodologie et un plan de travail détaillés pour les dernières phases. Le feed-back sera un élément crucial durant cette phase. Le rapport de début d'activité sera transmis à toutes les parties prenantes, et notamment les coparrainants et le Secrétariat de l'ONUSIDA, pour commentaires. Il appartiendra au GSE de veiller à ce que les commentaires soient gérés de façon appropriée dans la version finale du rapport de début d'activité. Le GSE examinera et approuvera les modifications jugées nécessaires, au niveau de la conception de l'Evaluation, de la méthodologie ou de l'approche utilisée, suite à ces commentaires, et informera les autres parties prenantes en conséquence.

- *Phase 2 : Etudes au sein des pays et études au sein des Coparrainants.* On peut penser que l'Equipe d'Evaluation aura besoin de réunions et de discussions avec les coparrainants de l'ONUSIDA, le Secrétariat et les pays, et notamment le gouvernement, la société civile, le secteur privé, les autres organismes onusiens, les ONG, etc. Les méthodes d'évaluation engloberont notamment des études de pays, des études de cas, une appréciation des tendances politiques et budgétaires, des examens des activités de suivi et d'évaluation au sein des coparrainants et du Secrétariat, et des entretiens avec les parties prenantes, et notamment le personnel du Secrétariat et des organismes coparrainants, afin d'obtenir de nouvelles informations. On peut envisager l'organisation de groupes de discussion et d'ateliers, afin de recouper l'information susmentionnée et d'examiner les points les plus pertinents à ce stade.
- *Phase 3 : Synthèse des conclusions.* Lors de cette phase, on rassemblera les principaux résultats et enseignements des deux premières phases, avec analyse et synthèse de l'information et des enseignements tirés. De plus, on ébauchera et finalisera les autres produits de l'étude, et on rédigera le rapport. Le rapport intérimaire sera examiné par le GSE et les commentaires seront transmis à l'Equipe d'Evaluation.
- *Phase de feed-back :* le rapport de fin d'activité sera transmis aux parties prenantes, aux fins de commentaires et de feed-back. Les parties prenantes, et notamment les coparrainants et le Secrétariat de l'ONUSIDA, auront la possibilité de fournir des commentaires sur ce rapport. Là où il n'est pas possible d'intégrer ces commentaires, on peut éventuellement les retranscrire dans un supplément au corps principal du rapport. Le CCP envisagera la finalisation du rapport après avoir achevé son examen.
- *Phase de communication et de diffusion :* afin que l'Evaluation soit profitable au maximum, une stratégie de diffusion et de communication des résultats ainsi que des recommandations clés sera élaborée en début d'Evaluation. Pour faire partager les résultats de l'Evaluation à l'ensemble des parties prenantes, le plan de diffusion des résultats devra prévoir diverses stratégies de diffusion et moyens de communications, et notamment des ateliers, des séminaires, des bulletins d'information, des articles dans des revues scientifiques, des sites web, etc.
- *Phase de suivi :* à la suite de l'Evaluation, le CCP, le COC et les coparrainants ainsi que le Secrétariat de l'ONUSIDA seront chargés de veiller à ce que les recommandations du rapport soient examinées et qu'il y soit donné suite. Les responsabilités exactes pour cette phase seront arrêtées au début du processus d'Evaluation.

VIII. Produits, rapports et diffusion

36. Les produits correspondent aux documents suivants :

- Un rapport de début d'activité dans les deux mois qui suivront le début de l'Evaluation ; ce rapport présentera en détail les points et questions que l'Evaluation traitera, et fournira un plan de travail daté;
- Un plan de diffusion et de suivi des résultats élaboré dans le cadre de discussions impliquant les coparrainants de l'ONUSIDA, le Secrétariat, les donateurs et les autres parties intéressées;
- Un rapport d'Evaluation en plusieurs volumes, se composant de, mais non limité à:
 - un rapport synthétique court, comprenant quelques recommandations, résultats et enseignements issus de l'étude (c'est-à-dire un rapport sommaire, de 20 pages maximum);
 - des données et détails analytiques supplémentaires sur les principaux points et les principales questions pour l'Evaluation;
 - des rapports de mission sur site et d'études dans les pays;
 - d'autres matériels d'appui et analyses pertinents; et,
 - les commentaires/annexes découlant de l'examen du rapport de fin d'activité par les principales parties prenantes.
- Un compte-rendu d'Evaluation séparé, rédigé à l'intention de publics plus larges, non spécialistes.

37. L'Equipe d'Evaluation fournira des versions provisoires des rapports évoqués ci-dessus aux parties prenantes, et notamment à l'ONUSIDA et aux coparrainants, lesquels fourniront commentaires et feed-back.

38. Le rapport final sera présenté au Directeur exécutif de l'ONUSIDA et au CCP pour examen, à la onzième réunion du CCP en mai 2002.

39. Pour l'interprétation des résultats de l'Evaluation, il est utile et important de connaître le contexte général dans lequel l'ONUSIDA fonctionne depuis sa création. Le rapport d'Evaluation comportera un chapitre d'introduction présentant ce contexte, faisant le point des tendances dans ses grandes lignes et dans certains pays, avec une analyse des raisons de l'apparition de ces tendances.

IX. Calendrier indicatif

• Mandat pour l'Evaluation finalisé et approuvé à la réunion des membres du CCP	27 octobre 2000
• Président et membres du GSE choisis	Courant novembre 2000
• Structure, composition, rôles et responsabilités de l'Equipe d'Evaluation, et processus de sélection de ses membres, établis par le GSE	Fin novembre 2000
• Point sur la mise en œuvre du mandat	15 décembre
• Sélection des membres de l'Equipe d'Evaluation	fin janvier 2001
• Début de l'Evaluation	Février 2001
• Rapport de début d'activité remis	Avril 2001
• Plan de diffusion élaboré	Juillet 2001
• Fin des phases 1 et 2	Septembre 2001
• Fin de la phase 3	Octobre 2001
• Feed-back et commentaires sur le rapport intérimaire	Novembre 2001
• Finalisation du rapport	Décembre 2001 – Janvier 2002
• Présentation graphique, traduction, impression, etc.	Février – Mars 2002
• Présentation du rapport au CCP	Mai 2002
• Diffusion et suivi	A partir de mai 2002

X. Spécifications relatives au personnel

40.. La crédibilité de l'Evaluation repose de façon cruciale sur l'expertise et l'indépendance des membres de l'Equipe d'Evaluation et sur le degré de transparence du processus d'Evaluation. Les membres de l'Equipe d'Evaluation dans leur ensemble doivent posséder l'expertise qu'il convient en matière d'évaluation et de VIH/SIDA, en plus de compétences solides en matière de gestion et de coordination et d'une expérience des milieux de l'aide internationale et de l'environnement de travail avec des donateurs multiples. Le rôle le plus important du GSE sera d'établir le mandat de l'Equipe d'Evaluation, avec sa structure, sa composition, ses rôles et responsabilités, et le mode de sélection des membres et du chef de l'équipe.

41. Sans préjuger du travail du GSE, il apparaît essentiel que l'équipe en général possède les compétences et l'expérience suivantes :

- expertise en évaluation des systèmes impliquant des donateurs multiples, au sein du système des Nations Unies
- expertise en évaluation de l'aide
- expertise dans le secteur de la santé, et tout précisément du VIH/SIDA
- compétences et expériences dans le domaine financier
- compétences rédactionnelles et en matière d'exposé
- indépendance et objectivité
- la représentation au sein de l'équipe doit être diversifiée et équilibrée, notamment en ce qui concerne le nombre d'hommes et de femmes, et la répartition géographique.

XI. Risques et hypothèses

42. L'analyse des parties a décelé les écueils éventuels suivants:

- Il est escompté que les responsables de la gestion et le personnel donnent suite aux conclusions et recommandations de l'Evaluation. Sans suivi, l'Evaluation ne satisfera pas les attentes des parties prenantes, à savoir améliorer les réalisations/résultats de l'ONUSIDA. Pour le moment, il est prévu que le CCP organise les structures pertinentes afin de réagir aux recommandations et aux enseignements tirés de l'Evaluation.
- Les parties prenantes au niveau national peuvent avoir l'impression que l'Evaluation est un exercice impulsé au niveau central, qui ne présente guère d'intérêt eu égard à leurs exigences plus pratiques au niveau national. Ceci pourrait influencer sur leur volonté de consacrer du temps aux diverses consultations. Le GSE et l'Equipe d'Evaluation doivent chercher des moyens permettant la participation des parties prenantes à l'échelon pays, en particulier dans la phase de travail sur le terrain.
- Des conflits inattendus entre parties prenantes peuvent surgir à propos de certains points ; ce qui pourrait affecter les perceptions concernant l'indépendance ou la crédibilité de l'Evaluation, ou la volonté de s'engager d'une partie prenante.
- La portée et la profondeur de l'Evaluation des activités VIH/SIDA des coparrainants peuvent nécessiter des éclaircissements. Par exemple, l'Evaluation examinera-t-elle, et jusqu'à quel point, toutes les activités VIH/SIDA des coparrainants ou, plutôt, seulement celles qui figurent au budget et plan de travail intégrés ?
- La réussite de l'Evaluation passe par la mise à disposition – que ce soit par les coparrainants, et par le Secrétariat – de données et d'informations présentées de telle sorte qu'elles puissent être facilement interprétées. Sans cela, l'Evaluation risque d'être retardée et de ne pas être effectuée en profondeur.
- Le calendrier et la portée : si l'Evaluation dépasse les limites du calendrier, il faudra des ressources humaines et financières supplémentaires.

Le GSE, tout au long du processus de l'Evaluation, devra surveiller ces écueils.

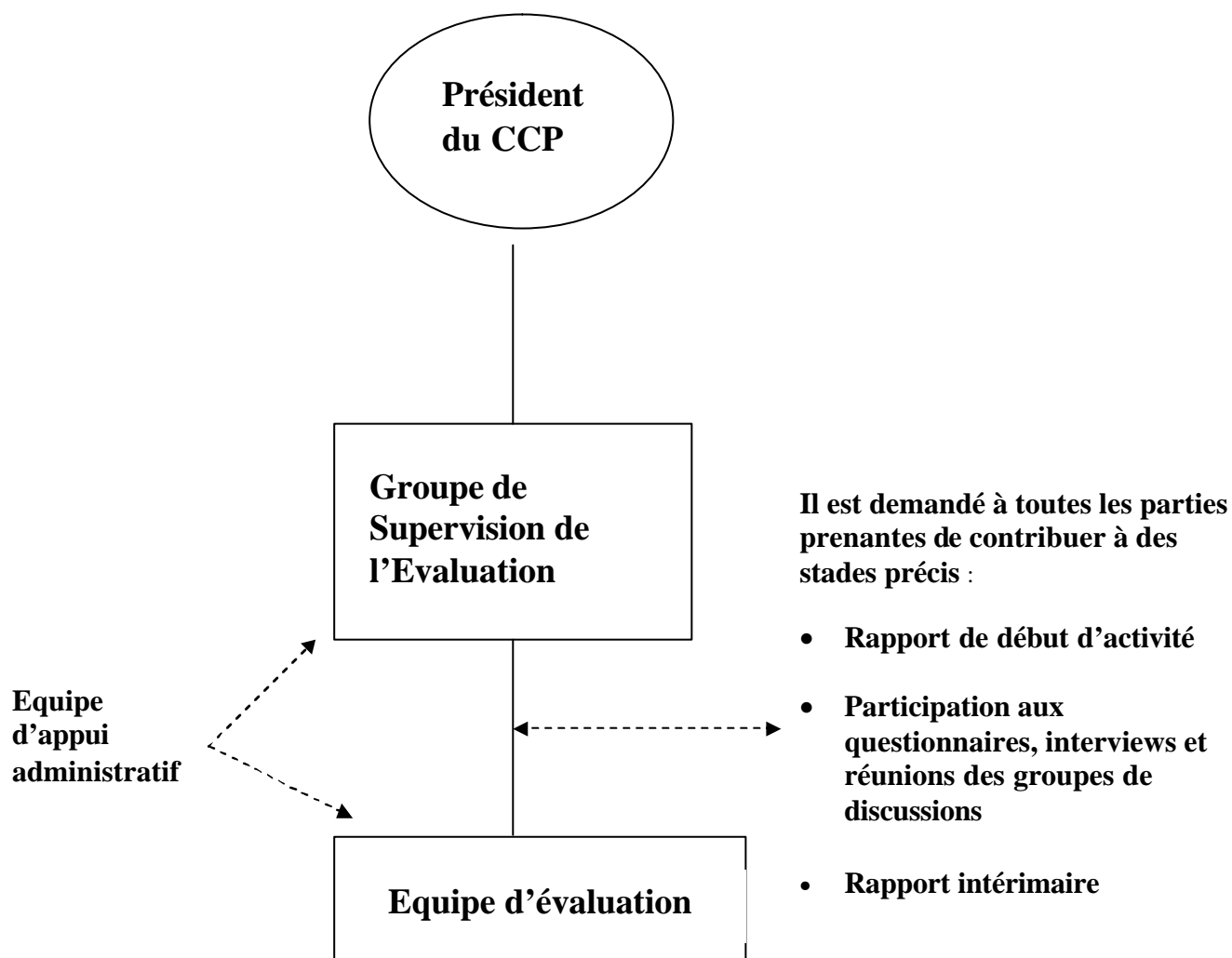
XII. Ressources (estimations provisoires)

43. Les estimations provisoires énoncées ci-après seront révisées par l'Equipe d'Evaluation au regard du plan de travail et activités détaillés, décrits dans le rapport de début d'activité. Le budget détaillé nécessitera l'approbation du GSE, qui sera chargé de veiller à ce que les ressources disponibles soient suffisantes pour les activités prévues. En entérinant le présent Mandat, le CCP accepte d'examiner et d'approuver le budget total soumis par le GSE, d'un montant maximum ne dépassant pas 850 000 dollars des Etats-Unis, si possible, et sous réserve de la confirmation de la disponibilité des fonds. Au cas où les dépenses excéderaient largement les sommes estimées, et s'il n'est pas possible de mobiliser des ressources supplémentaires, des négociations impliquant le GSE, l'équipe d'appui administratif et les membres du CCP seront nécessaires pour faire en sorte que le plan de travail soit modifié en conséquence.

Composante	Activités	Coût estimatif US\$
Président et membres du GSE	Elaboration du mandat de l'Equipe d'Evaluation; briefing de l'équipe, suivi global de l'Evaluation; sollicitation d'apports des Coparrainants	70 000
Rapport de début d'activité	3 membres de l'équipe (de base) d'évaluation; atelier à Genève; rédaction du rapport	60 000
Etudes de pays	Etudes de cas portant sur six pays au total Visites d'une équipe de 3 membres dans les pays, de 5 jours chacune, plus appui d'un consultant local	180 000
Etudes des Coparrainants	Visites sur site au siège des Coparrainants, par une équipe de 3 membres, de 5 jours chacune	45 000
Etudes régionales	Evaluations régionales (trois au total) Visites d'une équipes de 3 membres, de 5 jours chacune, plus appui d'un consultant local	20 000
Equipe de base	Chef de l'équipe (x1) Visites sur site et ateliers 30 jours \$800/j Préparation, analyse et rédaction du rapport 30 jours \$800/j Divers 10 jours \$800/j	56 000
	Membres de l'équipe (x3) Visites sur site et ateliers 40 jours x 3 membres = 120 jours \$600/j Préparation et rédaction du rapport 80 jours \$600/j Divers 30 jours \$600/j	138 000
Rapport final	Synthèse, analyse et rédaction du rapport; feed-back et insertion des commentaires dans le rapport final	30 000
Secrétariat de l'Evaluation	Personnel d'appui (secrétaires, professionnels sous contrat de courte durée) Frais de diffusion, communication et publication	200 000 50 000
Total général		849 000

Figure 1

Structure administrative pour l'Evaluation



PIECE JOINTE I



UNAIDS/PCB(E)/00.5 RECS
3 novembre 2000

CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME

**Réunion extraordinaire sur l'évaluation sur cinq ans de l'ONUSIDA
Genève, 27 octobre 2000**

DECISIONS, RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS

1. Le CCP attend avec intérêt l'évaluation sur cinq ans de l'ONUSIDA et réaffirme sa volonté de faire en sorte qu'il s'agisse d'une évaluation indépendante, de grande qualité et crédible, sur laquelle s'appuyer pour l'élaboration des futures politiques et pour le développement programmatique de l'ONUSIDA à tous les niveaux.
2. Le CCP approuve la finalité et la portée de l'évaluation sur cinq ans de l'ONUSIDA, décrites dans le Mandat pour cette évaluation (UNAIDS/PCB/(E)00.3), soulignant la nécessité de mécanismes de supervision, de gestion et de mise en œuvre qui garantissent la clarté au niveau des voies hiérarchiques et de la communication, la transparence et la souplesse.
3. Le CCP approuve les modalités administratives pour l'évaluation sur cinq ans de l'ONUSIDA décrites dans le document de Mandat (UNAIDS/PCB (E) 00.3) et autorise la création d'un Groupe de Supervision de l'Evaluation (GSE), chargé de superviser l'Evaluation.
 - a. Les membres du GSE devront réunir à eux tous, les connaissances et l'expérience nécessaires dans les domaines suivants:
 - le système des Nations Unies;
 - le VIH/SIDA;
 - les procédés et approches d'évaluation;
 - la gestion et le développement institutionnel;
 - les questions pratiques à l'échelon pays;
 - les questions de sexospécificité;
 - la santé publique; et
 - l'impact du VIH/SIDA sur les personnes et sur les pays.

- b. La composition du GSE doit être équilibrée quant à :
 - la diversité des compétences représentées;
 - la distribution géographique; et
 - le nombre d'hommes et de femmes.
 - c. Le Groupe de Supervision de l'Evaluation (GSE) doit être composé de cinq à sept personnes indépendantes, n'ayant actuellement aucun lien contractuel avec les Coparrainants de l'ONUSIDA, ni avec le Secrétariat de l'ONUSIDA.
 - d. En outre, le Président doit être un leader bien connu et respecté dans le domaine de la coopération internationale et/ou dans le domaine de la santé publique.
4. Le CCP invite les Membres à proposer des candidats appropriés pour la composition du Groupe de Supervision de l'Evaluation (GSE), au Président du Comité de Recherche, pas plus tard que le 10 novembre 2000.
5. Le Comité de Recherche qu'est en train de mettre en place le Président du Groupe de Référence sur le Suivi et l'Evaluation (MERG) sera convenablement équilibré en termes de représentation. La composition de ce comité de recherche sera communiquée aux membres du CCP aussitôt que possible.
6. Le CCP demande à son Président de :
- a. Nommer, à partir d'une liste de toutes les candidatures reçues et examinées au regard de critères approuvés par le Comité de Recherche, pas plus tard que le 24 novembre 2000, le Président du Groupe de Supervision de l'Evaluation (GSE), à l'issue de consultations avec son prédécesseur immédiat et le Vice Président du CCP, et compte tenu des avis du Président du MERG; et
 - b. Nommer, à partir d'une liste de toutes les candidatures reçues et examinées au regard de critères approuvés par le Comité de Recherche, pas plus tard que le 1er décembre 2000, les autres membres du GSE, en consultation avec le Président récemment nommé du Groupe de Supervision de l'Evaluation (GSE).
7. Le GSE est autorisé à créer une équipe d'appui administratif, qui travaillera sous la responsabilité de ce Groupe et qui lui fera rapport.
8. Le CCP autorise le GSE à mettre en œuvre l'Evaluation selon le mandat approuvé. Le GSE devra choisir les membres de l'Equipe d'Evaluation sur la base d'un appel à candidature ouvert au niveau international. Le CCP invite également le GSE à:
- a. Prendre les mesures nécessaires afin de garantir la mise en place de mécanismes appropriés pour la gestion de l'évaluation, en s'appuyant sur l'expertise et l'expérience des organismes, bureaux et services d'évaluation du monde entier;
 - b. S'appuyer sur l'expertise en matière de guidage et de gestion de diverses évaluations indépendantes d'organisations et de programmes internationaux, dont disposent les services d'évaluation des gouvernements bénéficiaires et donateurs ainsi que les bureaux

d'évaluation des Coparrainants;

- c. Solliciter l'apport des parties prenantes aux stades clés de l'Evaluation, comme indiqué dans le mandat; et
- d. Recommander des mesures de suivi.

9. Le CCP demande à son président d'examiner et d'approuver le budget total que lui a soumis le GSE, d'un montant maximum ne dépassant pas 850 000 dollars des Etats-Unis, si possible, et sous réserve de la confirmation de la disponibilité des fonds. Le budget détaillé devra être approuvé par le GSE, qui sera chargé de faire en sorte que les ressources disponibles soient suffisantes pour les activités prévues.

PIECE JOINTE II
ECOSOC
Resolution 1994/24³
44e séance plénière
26 juillet 1994

**Programme des Nations Unies conjoint et mené de concert pour lutter
contre le virus d'immunodéficience humaine/syndrome
d'immunodéficience acquise (VIH/sida)**

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 1993/51 sur la coordination des activités de lutte contre le virus d'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) des organismes des Nations Unies,

Prenant note des décisions prises par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et la Banque mondiale d'entreprendre un programme des Nations Unies conjoint et mené de concert pour lutter contre le VIH/sida, sur la base de la copropriété, de la collaboration en matière de planification et d'exécution et d'un partage équitable des responsabilités,

Notant que l'Organisation mondiale de la santé est chargée de l'administration du programme, y compris au cours de la période de transition,

Soulignant que l'épidémie mondiale de VIH/sida frappe tous les pays et que c'est dans les pays en développement qu'elle prend le plus d'ampleur et que ses effets sont les plus sensibles,

Soulignant aussi l'urgente nécessité de mobiliser pleinement tous les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires du développement dans l'action mondiale menée contre le VIH/sida de manière coordonnée et conformément aux avantages comparatifs de chaque organisme,

1. Approuve la création d'un programme des Nations Unies conjoint et mené de concert pour lutter contre le VIH et le sida dont les grandes lignes sont présentées dans l'annexe à la présente résolution, sous réserve qu'il soit procédé d'ici à avril 1995 à un examen approfondi des progrès réalisés dans sa mise en œuvre ;

2. Demande que le programme soit intégralement mis en œuvre d'ici janvier 1996 et qu'un rapport confirmant cette mise en œuvre lui soit présenté à sa session d'organisation pour 1996 ;

3. Note que le Groupe de travail interinstitutions créé par les six organismes coparrainants poursuit la mise au point des détails du programme ;

³ <http://www.unaids.org/about/governance/governance.html#ecosocdoc>

4. Invite les six organismes coparrainants à prendre immédiatement des mesures pour transformer le Groupe de travail interinstitutions en Comité des organismes coparrainants officiellement constitué, comprenant les chefs de secrétariat de ces organismes ou leurs représentants expressément désignés, qui exercerait ses activités sous la direction d'un président désigné par roulement, créerait une équipe de transition et assumerait des responsabilités intérimaires, notamment la surveillance du processus de transition devant déboucher sur la mise en œuvre intégrale du programme ;
5. Invite également les six organismes coparrainants, agissant dans le cadre du Comité, à prendre des dispositions en vue de pourvoir dès que possible le poste de directeur du programme conjoint et mené de concert, à l'issue d'un vaste processus de recherche, qui inclurait des consultations avec les gouvernements et autres parties intéressées, et à présenter le candidat retenu au Secrétaire général, qui procédera à la nomination ;
6. Prie instamment les six organismes coparrainants, agissant dans le cadre du Comité, d'exécuter aussitôt que possible les activités au niveau des pays ainsi que tous autres éléments du programme qui ont déjà fait l'objet d'un vaste consensus ;
7. Souligne qu'il convient d'accorder la priorité aux activités du programme au niveau des pays, où il conviendrait de centrer l'action visant à répondre aux besoins et problèmes urgents créés par le VIH/sida, et qu'il importe que les opérations au niveau des pays se déroulent dans le cadre des plans et priorités nationaux et sur la base du système renforcé des coordonnateurs résidents, conformément à la résolution 47/199 de l'Assemblée générale ;
8. Souligne également que, pendant la période de transition, les activités entreprises dans le domaine du VIH/sida par chacun des six organismes coparrainants, devraient être maintenues et/ou renforcées, étant entendu qu'elles doivent s'intégrer dans les programmes nationaux concernant le sida et le cadre général du programme conjoint et mené de concert ;
9. Prie les six organismes coparrainants, agissant dans le cadre du Comité, de mettre au point d'ici janvier 1995, pour examen par le Conseil économique et social et autres parties intéressées, une proposition d'ensemble précisant la mission du programme et les modalités de la copropriété, ainsi que les divers éléments du programme – organisation, programmation, dotation en personnel, administration et budget, y compris les prévisions budgétaires – et de joindre à ladite proposition une annexe contenant le projet de document juridique que les six organismes coparrainants signeront pour instituer officiellement le programme ;
10. Encourage le Groupe spécial pour la coordination de la lutte contre le VIH/sida à participer activement à la phase d'élaboration des détails du programme, en apportant son concours direct au Comité, selon que de besoin;
11. Prie le Président du Conseil économique et social de tenir aussitôt que possible, en coopération avec le Comité des organismes coparrainants, des consultations officieuses ouvertes à tous pour se prononcer sur la composition précise du Conseil de coordination du programme qui administrera celui-ci, pour procéder à des échanges périodiques avec le Comité au cours de la période de transition afin de faciliter la mise en œuvre du programme, ainsi que pour étudier le projet de programme détaillé qui lui aura été soumis par le Comité, en vue de faire des recommandations appropriées à ce sujet en avril 1995 au plus tard.

GRANDES LIGNES DU PROGRAMME

1. Le programme des Nations Unies mené de concert pour lutter contre le VIH/sida représente un effort concerté au niveau international visant à combattre la pandémie du VIH/sida. Les organismes des Nations Unies ci-après participent à son exécution : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et Banque mondiale. Il a été officiellement approuvé par les Conseils exécutifs de l'OMS (résolution EB93.R5) et de l'UNESCO (résolution 144 Ex-5.1.5) ; les quatre autres organismes coparrainants se sont engagés à y participer pleinement.

2. Les caractéristiques fondamentales du programme sont les suivantes :

I. OBJECTIFS

3. Les objectifs du programme sont les suivants : a) Assurer au niveau mondial la direction du combat à mener contre l'épidémie ; b) Obtenir et faciliter un consensus mondial sur les politiques et les programmes ; c) Renforcer la capacité du système des Nations Unies de suivre les tendances et veiller à ce que des politiques et stratégies appropriées et efficaces soient mises en œuvre au niveau national ; d) Rendre les gouvernements mieux à même d'élaborer des stratégies nationales globales et de mettre en œuvre des actions efficaces de lutte contre le VIH/sida au niveau national ; e) Favoriser une large mobilisation politique et sociale afin de prévenir et de combattre le VIH/sida dans les pays, en veillant à ce que les initiatives prises sur le plan national fassent intervenir un grand nombre de secteurs et d'institutions ; f) Plaider en faveur d'une plus grande volonté politique de faire face à l'épidémie aux niveaux mondial et national, notamment grâce à la mobilisation et à l'attribution de ressources suffisantes en faveur de la lutte contre le VIH/sida.

4. Dans la réalisation de ces objectifs, le programme collaborera avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les associations de personnes vivant avec le VIH et le sida et les organismes des Nations Unies.

II. COPARRAINAGE

5. L'épidémie de VIH/sida est un problème mondial. Une coopération interinstitutions est indispensable si l'on veut assurer la mobilisation des ressources et l'application efficace d'un programme d'activités coordonné dans l'ensemble du système des Nations Unies.

6. Ce programme fera appel à l'expérience et aux capacités des six organismes coparrainants pour élaborer ses stratégies et politiques, lesquelles seront ensuite incorporées dans les programmes et activités des organismes en question. Les organismes coparrainants participeront à l'élaboration du programme, contribueront dans des conditions égales à son orientation stratégique et recevront de lui des conseils de caractère général et technique pour la mise en œuvre de leurs propres activités de lutte contre le VIH/sida. De cette manière, le programme permettra aussi d'harmoniser les activités des organismes coparrainants dans ce domaine.

7. Le programme sera géré par un directeur qui s'intéressera principalement à la stratégie générale du programme, à son orientation technique, à ses activités de recherche-

développement et à son budget global. Les organismes coparrainants fourniront les ressources nécessaires, dont le montant reste à déterminer. L'Organisation mondiale de la santé sera chargée de l'appui administratif.

8. D'autres organismes des Nations Unies engagés dans la lutte contre l'épidémie de VIH/sida pourront être encouragés à coparrainer ultérieurement le programme.

III. FONCTIONS

9. Le programme s'appuiera sur les capacités, et les avantages relatifs des organismes coparrainants. Au niveau mondial, il fournira une assistance pour la formulation des politiques, la planification stratégique, les conseils techniques, la recherche-développement, les activités de plaidoyer et les relations extérieures. Cela comprendra une action normative concernant le VIH/sida dans des domaines tels que la planification sociale et économique, la population, la culture, l'éducation, le développement communautaire et la mobilisation sociale, l'hygiène sexuelle et le comportement procréateur, les femmes et les adolescents.

10. Au niveau national, le programme apportera un appui au système des coordonnateurs résidents. Les organismes coparrainants incorporeront les travaux normatifs entrepris à l'échelon mondial sur des questions politiques, stratégiques et techniques, dans leurs activités de lutte contre le VIH/sida, en tenant compte des priorités et plans nationaux. Une fonction importante du programme consistera à renforcer les capacités nationales de planification, de coordination, de mise en œuvre et de surveillance de l'ensemble des interventions face au VIH et au sida. La participation de six organismes des Nations Unies permettra de fournir un appui technique et financier aux activités nationales en assurant une coordination multisectorielle, qui renforcera la coordination intersectorielle des activités de lutte contre le VIH/sida et facilitera encore l'incorporation de ces activités dans les processus nationaux d'établissement des programmes et de planification.

11. Le programme n'aura pas de structure régionale uniforme mais il appuiera les activités régionales ou multinationales qui pourraient être nécessaires pour faire face à l'épidémie, si besoin est par le biais des mécanismes régionaux des organismes coparrainants.

IV. FINANCEMENT DU PROGRAMME

12. Les fonds destinés aux activités mondiales du programme seront obtenus par les moyens habituellement utilisés à ce niveau. Les contributions au programme seront acheminées conformément au budget et au plan de travail établis au niveau mondial.

13. Les fonds nécessaires pour financer les activités au niveau des pays seront obtenus pour l'essentiel au moyen des mécanismes d'appel de fonds dont disposent les organismes coparrainants. Les fonds seront acheminés conformément aux mécanismes et méthodes de paiement de chaque organisme.

V. COORDINATION SUR LE TERRAIN

14. Il est reconnu que les gouvernements sont responsables en dernier ressort de la coordination de la lutte contre le VIH/sida au niveau national. Dans cette optique, les mécanismes prévus par le programme pour coordonner les activités dans ce domaine viendront compléter et appuyer la planification nationale du développement.

15. La coordination des activités sur le terrain sera assurée par le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, dans le cadre des résolutions 44/211 et 47/199 de l'Assemblée générale. Le Coordonnateur résident créera un groupe thématique sur le VIH/sida, composé de représentants des six organismes coparrainants et d'autres organismes des Nations Unies. Le président de ce groupe sera choisi par consensus parmi les représentants du système des Nations Unies. Ce groupe thématique devrait aider les organismes des Nations Unies à mieux intégrer leur action dans les mécanismes de coordination nationaux. Afin d'appuyer le processus de coordination, le programme recrutera, dans un certain nombre de pays, un fonctionnaire national qui aidera le président du groupe thématique à s'acquitter de ses fonctions.

VI. STRUCTURE ADMINISTRATIVE

16. Un directeur de programme sera désigné par le Secrétaire général, sur la recommandation des organismes coparrainants, à l'issue d'un processus de recherche mené par ces organismes, qui inclura des consultations avec les gouvernements et autres parties intéressées. Le directeur relèvera directement du Conseil de coordination du programme qui sera l'organe directeur. Des rapports annuels établis par le directeur seront présentés au Conseil et communiqués aux organes directeurs respectifs de chacun des organismes coparrainants.

17. La composition du Conseil de coordination du programme sera déterminée à l'issue de consultations ouvertes à tous, comme il est indiqué au paragraphe 11 de la présente résolution. En sa qualité d'organe directeur, le Conseil sera responsable en dernier ressort de toutes les questions ayant trait à la politique générale et au budget. En outre, il examinera la situation concernant la planification et l'exécution du programme et prendra les décisions voulues à ce sujet. Ses attributions précises et le calendrier de ses réunions seront précisés dans le document définissant son mandat, qui est en cours d'élaboration.

18. Le programme sera également doté d'un comité des organismes coparrainants qui fera office de comité permanent du Conseil et sera composé d'un représentant de chacun des organismes coparrainants. Ce comité se réunira à intervalles réguliers et permettra à ces organismes de contribuer plus facilement à la stratégie, aux politiques et aux activités du programme.

19. En concertation avec les organisations non gouvernementales intéressées, un mécanisme sera mis en place afin d'assurer la participation active de ces organisations au programme, de sorte qu'elles puissent fournir au Conseil des informations, des points de vue et des avis fondés sur leur expérience et sur leur action dans la lutte contre le VIH/sida.

PIECE JOINTE III

Points et questions éventuels pour l'Evaluation

Lors de la préparation du plan d'Evaluation, de nombreuses parties prenantes ont apporté leur contribution pour le recensement des points et questions pertinents en rapport avec les activités de l'ONUSIDA. Ces points et questions sont proposés à l'Equipe d'Evaluation en tant que ressource pour mieux comprendre le contexte des activités de l'ONUSIDA, ses partenaires et les parties prenantes.

Il sera demandé à l'Equipe d'Evaluation de recenser et de traiter, lors des phases de début de l'Evaluation, et en concertation avec les parties prenantes – un ensemble limité de points ou questions à élucider (pas plus de 20, à trois niveaux différents : mondial, régional et national). Il existe plusieurs sources secondaires pour les recenser (notamment les cadres existants d'évaluation, et les évaluations précédentes, dont l'Equipe d'Evaluation pourra disposer entièrement). Voici quelques exemples de points et questions :

Suivi de l'épidémie et action pour la contrer

- Quelle a été la contribution du Programme s'agissant de produire et de diffuser de l'information sur l'étendue de l'épidémie, sur les groupes les plus durement touchés, et sur son impact dans différents endroits, et comment cette contribution pourrait-elle être améliorée ?
- Dans quelle mesure le Programme est-il parvenu à rassembler et à transmettre l'information sur les actions contre le VIH/SIDA, en particulier à l'échelon pays, et comment faire mieux ?
- Comment les diverses parties prenantes utilisent-elles l'information sur le VIH/SIDA, et est-elle utilisée pour adapter leurs activités contre l'épidémie ?

Plaidoyer, mobilisation des ressources et constitution de partenariat

- Dans quelle mesure l'ONUSIDA a-t-il contribué à ce que les gouvernements, les responsables de l'action gouvernementale, et les décideurs prennent davantage conscience des dimensions et de l'impact de l'épidémie, en connaissance de causes, et comment faire mieux ?
- Jusqu'à quel point les stratégies de l'ONUSIDA en matière de plaidoyer, ont-elle contribué à une meilleure compréhension et à un engagement accru chez des groupes cibles précis, en particulier en ce qui concerne la situation et l'impact de l'épidémie, les facteurs qui favorisent sa progression, son impact et les conséquences de l'inaction ?
- Dans quelle mesure l'ONUSIDA a-t-il contribué à la constitution de partenariats, et comment faire mieux ?
- Quelle a été la contribution de l'ONUSIDA en matière de mobilisation multisectorielle contre le VIH/SIDA, et notamment par le biais du secteur privé, et comment faire mieux ?
- Quelles preuves y a-t-il d'une mobilisation accrue de ressources aux niveaux national et mondial ?
- En quoi les fonctions de l'ONUSIDA quant au plaidoyer et à la constitution de partenariat différeront-elles dans les cinq années à venir ?

Inventaire et diffusion des meilleures pratiques

- Jusqu'à quel point l'ONUSIDA a-t-il réussi à recenser les politiques, stratégies et activités prometteuses et novatrices, et à aider les pays à les adapter à leurs besoins ?
- L'ONUSIDA a-t-il effectivement constitué un cadre pour le débat et l'établissement d'un consensus autour des meilleures pratiques, et offert le soutien technique nécessaire pour les rendre opérationnelles ?
- Dans quelle mesure la collection de l'ONUSIDA sur les meilleures pratiques a-t-elle atteint les publics auxquels elle est destinée, et comment améliorer ?
- Dans quelle mesure cette collection est-elle efficace – jusqu'à quel point est-elle comprise, appréciée et utilisée par les publics auxquels elle est destinée ?
- Dans quelle mesure cette collection s'ajoute-t-elle et apporte-t-elle un plus aux autres stratégies de l'ONUSIDA ?
- L'ONUSIDA a-t-il suffisamment cerné/recensé les lacunes et les besoins dans les domaines cruciaux de la prévention, des soins et de l'atténuation de l'impact, et favorisé et soutenu la recherche & développement pour combler ces lacunes ?
- Quel impact a eu l'utilisation de l'information concernant les meilleures pratiques sur les actions des pays et des autres parties prenantes contre l'épidémie ?

Constitution de réseaux de ressources techniques

- Dans quelle mesure l'ONUSIDA a-t-il facilité la constitution de réseaux de ressources techniques pour le renforcement des capacités locales, l'échange d'informations, l'appui par les pairs et l'action collective, et comment faire mieux ?
- Dans quelle mesure les individus et les organisations ont-ils bénéficié du nécessaire soutien de haute qualité sur le plan technique et en matière de programmation, et ce, en conséquence et en temps voulu ?
- Quel usage les individus et les organisations ont-ils fait de l'appui technique et dans quelle mesure a-t-il eu un impact sur leurs activités contre l'épidémie ?

Soutien direct aux pays et aux partenaires

- Dans quelle mesure l'ONUSIDA a-t-il réussi à mobiliser les efforts des Nations Unies à l'échelon pays, par le biais, par exemple, des groupes thématiques onusiens ?
- L'ONUSIDA a-t-il apporté un soutien suffisant aux groupes thématiques onusiens afin de renforcer leur capacité de coordination de l'action du système des Nations Unies contre le VIH/SIDA et d'améliorer la diffusion et l'échange d'information ?
- Dans quelle mesure l'ONUSIDA est-il parvenu à assurer l'apport d'un soutien technique aux programmes nationaux de lutte contre le SIDA et aux unités de coordination, aux organismes coparrainants ainsi qu'aux réseaux d'ONG et de personnes vivant avec le VIH/SIDA ?
- Comment renforcer le rôle de l'ONUSIDA en matière d'apport aux pays d'un soutien technique et en matière de programmation ?
- Quel a été le fruit de la coordination de l'ONUSIDA au niveau national ? La contribution de l'ONUSIDA (Secrétariat et Coparrainants) a-t-elle été suffisante et pertinente ? Faut-il modifier leur contribution et leurs rôles, eu égard au caractère évolutif du défi à relever ?

Planification unifiée et appui à la planification stratégique nationale

- Dans quelle mesure l'ONUSIDA est-il parvenu à recenser les besoins mondiaux en matière de planification stratégique pour une action élargie contre le VIH/SIDA et à traduire cela en budget et plan de travail intégrés pour le Secrétariat et les Coparrainants ?
- Qu'y a-t-il pour prouver que l'ONUSIDA a contribué à l'appréciation des besoins nationaux, à la formulation des priorités stratégiques et à l'intégration des activités de planification au niveau national, et comment faire mieux ?
- Dans quelle mesure les pays ont-ils élaboré des plans de travail onusiens intégrés propres à renforcer et à soutenir l'action nationale contre le VIH/SIDA, en s'appuyant sur les points forts respectifs des coparrainants et du Secrétariat ?
- Quel a été le degré de réussite au niveau de la mise en œuvre ou de l'adoption des plans nationaux ?
- Les plans et les processus de planification ont-ils permis un renforcement de l'action nationale ?

Analyse et élaboration des politiques et stratégies

- Qu'y a-t-il pour prouver que l'ONUSIDA a contribué à renforcer les programmes des Nations Unies, et des principaux partenaires non onusiens aux niveaux mondial, régional, national et intra-national, de telle sorte qu'ils soient mieux équipés pour fournir des orientations techniques et programmatiques ?
- Jusqu'à quel point les politiques élaborées et préconisées par l'ONUSIDA reposent-elles sur l'identification des besoins programmatiques, et la participation de toutes les parties prenantes ?

Direction

- Dans quelle mesure les fonctions de direction de l'ONUSIDA ont-elles offert le leadership et l'appui nécessaires pour réaliser une meilleure coordination, débouchant sur une meilleure utilisation des ressources ainsi que sur une action renforcée de la part du système des Nations Unies et des autres partenaires ?
- Quel a été le degré d'efficacité des organes directeurs de l'ONUSIDA (CCP et COC), s'agissant d'établir les priorités générales du Programme, d'examiner le budget et plan de travail, et d'approuver les modalités de financement immédiat et à long terme ?

Pour chacune des fonctions de l'ONUSIDA, l'Évaluation doit être effectuée au regard de la totalité des concepts d'évaluation, et notamment les questions de pertinence, d'efficience (par rapport aux produits délivrés), d'efficacité (degré d'atteinte des objectifs et de réalisation des résultats souhaités) et de viabilité.

PIECE JOINTE IV

Critères d'évaluation de l'OCDE/CAD⁴

Critères du CAD relatifs à l'évaluation de l'aide au développement

Pour l'évaluation des programmes et projets, il est suggéré d'utiliser les critères CAD suivants, exposés dans le descriptif des principes CAD relatifs à l'évaluation de l'aide au développement :

Pertinence

Mesure dans laquelle l'activité d'aide cadre avec les priorités et les politiques du groupe, bénéficiaire, donateur concerné.

Lorsqu'on évalue la pertinence d'un programme ou d'un projet, il est utile d'examiner les questions suivantes :

1. dans quelle mesure les objectifs du programme sont-ils toujours pertinents ?
2. les activités et produits du programme servent-ils le but global et sont-ils compatibles avec la réalisation des objectifs ?
3. les activités et produits du programme concordent-ils avec l'impact et les effets souhaités?

Efficacité

Il s'agit de mesurer le degré de réalisation des objectifs, de déterminer dans quelle mesure l'activité atteint son but, ou si tel peut être le cas compte tenu des réalisations.

Lorsqu'on évalue l'efficacité d'un programme ou d'un projet, il est utile d'examiner les questions suivantes :

1. quel a été le degré d'atteinte des objectifs ? Ou sont-ils susceptibles d'être atteints ?
2. quels ont été les éléments déterminants pour la réalisation ou la non réalisation des objectifs ?

Efficiace

Terme économique signifiant que l'aide utilise les ressources les moins onéreuses pour obtenir les résultats. Autrement dit, l'aide peut obtenir des résultats optimaux avec les contributions économiques à disposition. L'efficiace mesure les résultats – qualitatifs et quantitatifs – par rapports aux ressources. Ce qui suppose généralement une comparaison avec d'autres méthodes tendant à aboutir aux mêmes résultats, afin de déterminer si la démarche la plus rationnelle a été utilisée.

Lorsqu'on évalue l'efficiace d'un programme ou d'un projet, il est utile d'examiner les questions suivantes :

1. les activités sont-elle été d'un bon rapport coût/efficacité ?
2. les objectifs ont-ils été atteints en temps opportun et pour le coût le plus faible possible?
3. le programme ou le projet a-t-il été mis en œuvre de la façon la plus efficiace, par rapport aux autres méthodes ?

⁴ principes du CAD relatifs à l'Evaluation de l'Aide au Développement ; OCDE (1991) (<http://www.oecd.org/dac/Evaluation/htm/evalcrit.htm>), et Glossary of Terms Used in Evaluation in Methods and Procedures in Aid Evaluation, OCDE (1996).

Impact

Terme indiquant si le projet a eu un effet sur le contexte concerné – sur le plan technique, économique et socioculturel, et sur les facteurs institutionnels et environnementaux.

L'Évaluation doit porter sur : 1) *les effets directs*. Le coût et l'avantage immédiat de la contribution à un projet et des résultats de ce projet, sans tenir compte de leur effet sur le plan économique ; 2) *les effets indirects*. Le coût et l'avantage découlant des contributions à un projet et de ses résultats ; 3) *les effets multiplicateurs*. Effet indirect spécial suite à l'utilisation accrue du potentiel de l'économie en question, avec les programmes d'aide suscitant une hausse de la demande.

Lorsqu'on évalue l'impact d'un programme ou d'un projet, il est utile d'examiner les questions suivantes :

1. que s'est-il produit suite au programme ou projet ?
2. l'activité a-t-elle vraiment changé quelque chose pour les bénéficiaires ?
3. combien de personnes ont été touchées ?

Viabilité

Mesure dans laquelle les objectifs d'une activité d'aide seront poursuivis lorsque l'aide au projet sera terminée ; mesure dans laquelle les groupes touchés par l'aide souhaitent ou peuvent se charger de poursuivre ses objectifs. La notion de viabilité désigne la probabilité de voir une activité ou un effet durer après le retrait du financement des donateurs. Les projets doivent être viables aussi bien sur le plan financier que du point de vue de l'environnement.

Lorsqu'on évalue la viabilité d'un programme ou d'un projet, il est utile d'examiner les questions suivantes :

1. dans quelle mesure le programme ou le projet s'est-il poursuivi après l'arrêt du financement des donateurs ?
2. quels ont été les facteurs déterminants de la viabilité ou de la non viabilité du programme ou du projet ?